

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 28 septembre 2023 à 09 h** à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir- 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1-Ratification de la nomination d'un membre du conseil d'administration de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La COTUNACE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 septembre 2023.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Madame Nebgha Driss, membre du conseil d'administration de la société, en remplacement de Madame Souheila Chabchoub, à partir du 11/7/2022, pour le reste du mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à